

PROCES VERBAL DU BUREAU

12 janvier 2026

Le Bureau de TE38 dûment convoqué le 5 janvier 2026 s'est réuni le 12 janvier 2026 à 14 heures à Grenoble, en présentiel, sous la présidence de Monsieur Bertrand LACHAT, Président de TE38.

Assistaient à la séance : Monsieur le Président, Bertrand LACHAT et Madame et Messieurs Jean-Marc LANFREY, Frédérique FERRARIS et Bernard JARLAUD, Vice-présidents thématiques, et Madame et Messieurs, Marilyn ARNDT, Raymond CARCEL, Patrick COLLIN, Denis DELAGE, Maurice DELPHIN, Bernard GUILLARME, François GUILLIER, Bernard JULLIEN, Patrick KAITANDJIAN, Guido MARTOIA, Alain MEUNIER, Daniel PAILLOT, Gilbert POMMET, Jacques RABIET, Michel SALVI, Michel TOSCAN, Daniel TRICOIRE et Philippe ZUCCARELLO, membres du Bureau.

Le quorum est donc atteint.

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 24 novembre 2025.

I / FINANCES

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2026 *Projet de délibération*

II / ELECTRIFICATION

2. Travaux d'électrification
- a) Programmes Électrification Rurale (ER) 2026 *Décision*
 - b) Programmes TE38 2026 - Article 8, Autofinancement, Urbanisme, Mutations et Part Couverte par le Tarif (PCT) *Décision*

III / ECLAIRAGE PUBLIC

3. Programme travaux neufs EP 2026 *Décision*

IV / TRANSITION ENERGETIQUE

4. BATIWATT- Adhésions *Décision*
5. ISERENOV - Programmation 2026 *Décision*

V / CONCESSIONS D'ENERGIES

6. Missions de contrôle électricité gaz 2026 *Point d'information*

VI / ACHATS D'ENERGIES ET ADMINISTRATION

7. Mandats spéciaux 2026 avant élections *Décision*
8. Attribution accord-cadre « Diagnostic éclairage public » *Point d'information*

VII / QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Bertrand LCHAT, Président de TE38, souhaite excuser Messieurs Joël GULLON, Pierre VERRI, Emmanuel MONTAGNON, Madame SILVESTRE, retenus par ailleurs.

Il adresse par ailleurs ses félicitations à Monsieur Maurice DELPHIN, délégué de la commune de Saint-Aupre, à l'occasion de la distinction honorifique qui lui a été remise par la commune en reconnaissance de ses 37 années d'engagement au service de l'intérêt général et du service public.

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur le Président propose que Monsieur DELPHIN, délégué de la commune de Saint-Aupre, soit désigné comme secrétaire de séance.

À L'UNANIMITÉ

Voix Pour : 22

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Adoption du procès-verbal du Bureau du 24 novembre 2025 :

Monsieur le Président présente le procès-verbal du Bureau du 24 novembre 2025 et le soumet au vote.

À L'UNANIMITÉ

Voix Pour : 22

Voix Contre : 0

Abstention : 0

I / FINANCES

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2026

Conformément au Code général des collectivités territoriales, un débat portant sur les orientations générales du budget doit être organisé au préalable du vote de ce dernier. Ce dernier doit se tenir dans les dix semaines qui précèdent l'examen du budget primitif.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le cadre du budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Sur le rapport de M. Bernard JARLAUD, Vice-Président aux finances, et après avoir entendu son exposé,

Il est proposé aux membres du Bureau :

- De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2026, ainsi que de l'existence du Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 sur la base duquel se tient le débat.

AVIS FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

Voix Pour : 22

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Il est rappelé qu'une première procédure relative aux achats d'énergies renouvelables en circuit court, notamment sous la forme de contrats de type PPA (Power Purchase Agreement), avait été engagée en 2025 dans l'objectif d'élaborer une note approfondie visant à évaluer les opportunités et les défis potentiels et à proposer des modalités de mise en œuvre pour TE38 et ses membres. Cette procédure n'ayant pas abouti, elle a été déclarée sans suite. La réflexion engagée a ensuite conduit à la décision de ne pas mener la procédure à son terme dans l'immédiat, dans l'attente de la publication d'une note de positionnement et de recommandations de la FNCCR, afin de sécuriser le cadre d'intervention de TE38. Madame Frédérique FERRARIS, Vice-Présidente en charge des achats d'énergie, fait part de son étonnement quant à cette attente, estimant que les délais pourraient être longs.

II / ELECTRIFICATION

2.Travaux d'électrification

Pour tous les tableaux de programmation, les modifications sont notées en rouge par rapport aux tableaux présentés lors du bureau précédent. Il s'agit de listes actualisées.

a) Programmes Électrification Rurale 2026

Les dossiers en instance correspondent aux dossiers d'électrification rurale qui ne sont pas financés.

Les dossiers ont été hiérarchisés en application des critères votés par le Comité Syndical en novembre 2010, à savoir note technique puis avancement du dossier et enfin antériorité. Ce classement sert de base à la répartition des crédits ER : FACE (80% du montant HT) et TE38 Améliorations esthétiques Rurales (80% ou 100% du montant HT, selon la perception de la TCCFE).

Par rapport à la liste précédente, on peut noter pour le programme 2026 :

- Pour les extensions et renforcements,

- 11 nouveaux dossiers présentés pour attribution au bureau (Sur SALLE EN BEAUMONT (LA) ; VATILIEU ; ST ANTOINE L'ABBAYE (x2) ; BRIE ET ANGONNES ; VALENCIN (x2) ; ARANDON PASSINS ; PRESSINS ; VAL-DE-VIRIEU ; VERTRIEU)
- 8 nouveaux dossiers ayant fait l'objet d'un avant-projet sommaire (Sur BRANGUES ; CHAMPAGNIER ; CHANTEPERIER ; CHICHILIANNE ; CLELLES ; PARMILIEU ; PERCY (LE) ; ST BARTHELEMY DE SECHILLENNE)
- 2 dossiers à annuler (ROYBON ; PARMILIEU)

Pour les sécurisations,

- Aucun nouveau dossier présenté pour attribution au bureau
- Aucun dossier ayant fait l'objet d'un avant-projet sommaire,
- Aucun dossier à annuler.

Pour les améliorations esthétiques,

- 9 dossiers présenté pour attribution au bureau (Sur ANNOISIN CHATELANS ; CHAPAREILLAN ; CHARRETTE ; CHOLONGE ; ST CHEF ; ST JEAN LE VIEUX ; ALBENC ; ARANDON PASSINS ; REVENTIN VAUGRIS)
- 5 nouveaux dossiers ayant fait l'objet d'un avant-projet sommaire (Sur MIRIBEL-LANCHÂTRE ; BEVENAIS ; ST NIZIER DU MOUCHEROTTE (x2) ; TREMINIS)
- 5 dossiers à annuler au bureau (sur CLELLES ; FAVERGES DE LA TOUR ; SUCCIEU (x2) ; VERTRIEU)

Il est proposé aux membres du Bureau :

- De valider les listes actualisées des dossiers en instance en attente de financement pour 2026 au titre des programmes d'électrification rurale sous maîtrise d'ouvrage TE38 :
 - CAS FACE sous-programmes renforcement, extension, sécurisations et enfouissement,
 - TE38 enfouissement rural,
- De valider l'attribution des crédits au titre de ces programmes en fonction de l'avancement des dossiers (listes ci-annexées) ;
- De solliciter le Département de l'Isère, au titre de la programmation d'électrification rurale 2026, pour ces opérations en instance ;
- D'autoriser le Président à engager les travaux correspondants en fonction de l'avancement des dossiers, et solliciter les participations et contributions inhérentes à ceux-ci.

À L'UNANIMITÉ

Voix Pour : 22

Voix Contre : 0

Abstention : 0

b) Programmes TE38 2026 - Art. 8, Autofinancement, Mutations et PCT

Les dossiers ont été hiérarchisés en application des critères votés par le Comité Syndical en novembre 2010, à savoir note technique puis avancement du dossier et enfin antériorité. Ce classement sert de base à la répartition des crédits TE38 : Article 8 (60% du montant HT, avec la convention Article 8 relative à la période 2020-2026 et TE38 Améliorations esthétiques Urbaines (60% ou 100% du montant HT, selon la perception de la TCCFE).

Le programme article 8 (60% du montant HT : 30% Enedis + 30% TE38) est réservé aux améliorations esthétiques des communes urbaines. On peut noter pour ce programme 2026 :

- 2 nouveaux dossiers présentés pour attribution au bureau (Sur BERNIN ; ST JEAN DE MOIRANS)
- 3 nouveaux dossiers ayant fait l'objet d'un avant-projet sommaire (Sur CHANAS ; MONTCHABOUD ; ST ISMIER)
- 7 dossiers à annuler (sur DOMARIN ; PONTCHARRA ; SASSENAGE (x2) ; ST QUENTIN FALLAVIER ; TIGNIEU JAMEYZIEU ; VERPILLIERE (LA))

Le programme autofinancement (20% du montant HT sur fonds propres TE38, retour de R2 complété de 30% issus de la TCCFE pour les communes dont nous la percevons) permet de financer les améliorations esthétiques des communes urbaines et rurales (en totalité, ou en complément d'un financement principal plafonné). On peut noter pour ce programme 2026 :

- Pour les communes **urbaines**
 - 1 nouveau dossier présenté pour attribution au bureau (Sur ST JEAN DE MOIRANS)
 - 3 nouveaux dossiers ayant fait l'objet d'un avant-projet sommaire (Sur CHANAS ; MONTCHABOUD ; VERPILLIERE (LA))
 - 8 dossiers à annuler (sur TIGNIEU JAMEYZIEU ; BOURGOIN JALLIEU ; SASSENAGE (x2) ; ST QUENTIN FALLAVIER ; ST SAVIN (x3))
- Pour les communes **rurales**
 - 4 nouveaux dossiers présentés pour attribution au bureau (Sur ARANDON PASSINS ; MORTE (LA) ; REVENTIN VAUGRIS ; SEPTEME)
 - 4 nouveaux dossiers ayant fait l'objet d'un avant-projet sommaire (Sur BEVENAIS ; ST NIZIER DU MOUCHEROTTE ; SURE EN CHARTREUSE (LA) ; CHOLONGE)
 - 4 dossiers à annuler (sur CHARRETTE ; SALAGNON ; ST CHEF ; VERTRIEU)

Le programme mutations de transformateurs (80% du montant HT sur fonds propres TE38) est réservé aux renforcements des communes rurales réalisées par simple mutation de transformateur, sans intervention sur le réseau (mutation « sèche »). On peut noter pour ce programme 2026 :

- Aucun dossier présenté pour attribution au bureau,
- Aucun dossier n'ayant fait l'objet d'un avant-projet sommaire,
- Aucun dossier à annuler.

Le programme PCT (40% du montant HT, 36% fonds PCT [Part Couverte par le Tarif] + 4% fonds propres TE38) est réservé aux travaux d'extension / renforcement pour alimenter des équipements agricoles hors AU ainsi que les maisons d'agriculteurs. On peut noter pour ce programme 2026 :

- Aucun dossier présenté pour attribution au bureau (Sur St MAURICE EN TRIEVES)
- Aucun nouveau dossier ayant fait l'objet d'un avant-projet sommaire.
- 1 dossier à annuler (ST VICTOR DE MORESEL).

Il est proposé aux membres du Bureau :

- De valider les listes actualisées des dossiers en instance en attente de financement pour 2026 au titre des programmes d'électrification urbaine et rurale sous maîtrise d'ouvrage TE38 :
 - Article 8 60%
 - Autofinancé 20% et 50%
 - Mutation transfo 80%
 - PCT 40%
- De valider l'attribution des crédits au titre de ces programmes en fonction de l'avancement des dossiers (listes ci-annexées) ;
- D'autoriser le Président à engager les travaux correspondants en fonction de l'avancement des dossiers, et solliciter les participations et contributions inhérentes à ceux-ci.
- D'autoriser le Président à signer les conventions financières correspondantes avec les débiteurs des travaux d'extensions.

À L'UNANIMITÉ

Voix Pour : 22

Voix Contre : 0

Abstention : 0

III / ECLAIRAGE PUBLIC

3.Programmation travaux neufs Éclairage Public TE38 2026

La liste des travaux d'éclairage public de TE38 de l'année N est arrêtée en fonction des crédits consacrés au transfert de la compétence éclairage public en investissement voté au budget primitif de l'année N et prêtes pour bons de commandes travaux

Selon les crédits restant disponibles, il pourra être procédé à une hiérarchisation des opérations en application des critères votés par le Comité Syndical 2022-114 en date du 03 octobre 2022. A savoir : **Critère 1. La technique ; Sous-critère 2. L'avancement du projet ; Sous-Critère 3. L'ancienneté du projet**

En tout état de cause, les travaux relevant de la sécurité et de la sûreté publique seront engagés en priorité Pour mémoire, la note technique est affectée à chaque dossier de la manière suivante :

	<u>Eradication BF</u>	Mise en <u>conformité</u> armoires	<u>EP fonctionnel</u> (voiries)	<u>EP résidentiel</u> (places, parkings, lotissements)	<u>Mise en lumière</u> architecturale
Travaux EP <u>couplés</u> à des travaux DPE	NT1	NT1	NT2	NT2	improbable
Travaux EP <u>seuls</u> (non couplés à des travaux DPE)	NT2	NT2	NT3	NT4	NT5

Le programme **EP MO TE38 (transfert) travaux neufs** (25% ou 50% du montant HT par TE38 selon perception de la TCCFE) est réservé aux travaux neufs d'éclairage public des communes rurales ou urbaines nous ayant transféré la compétence.

On peut noter pour ce programme 2026 :

- 21 nouveaux dossiers présentés pour attribution au bureau (Sur ALBENC ; ANNOISIN CHATELANS ; CHARRETTE ; CORPS ; PORCIEU AMBLAGNIEU ; ST CHEF ; ST JEAN DE VAULX ; ST PIERRE DE MEAROTZ ; VALENCIN ; VIRIVILLE (x2) ; BIOL ; CHOLONGE ; MORESTEL ; MORTE (LA) ; MURE (LA) ; ST JEAN DE MOIRANS ; ST JEAN DE SOUDAIN ; ST LATTIER ; ST NIZIER DU MOUCHEROTTE ; ST VICTOR DE CESSIEU)
- 27 nouveaux dossiers ayant fait l'objet d'un avant-projet sommaire (Sur ANNOISIN CHATELANS ; AUBERIVES SUR VAREZE ; BOSSIEU ; BOURG D'OISANS(LE) ; BREZINS ; CHANAS ; CHIRENS ; COTE ST ANDRE (LA) ; COGNIN LES GORGES ; FRONTONAS ; JARCIEU ; LEYRIEU ; MOIRANS ; PONT-EN-ROYANS ; REVEL TOURDAN ; ROUSSILLON ; ROYBON ; SALAISE SUR SANNE ; ST ALBAN DU RHONE ; ST CHEF ; ST CLAIR DU RHONE ; ST ETIENNE DE ST GEOIRS ; ST SIMEON DE BRESSIEUX ; ST THEOFFREY ; ST ; VICTOR DE MORESTEL ; THODURE ; VALJOUFFREY)
- 3 dossiers à annuler (BREZINS ; CHOLONGE ; COGNIN LES GORGES)

Il est proposé aux membres du Bureau :

- De valider les listes actualisées des dossiers en instance en attente de réalisation pour 2026 au titre des programmes d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage TE38 :
 - Éclairage Public maîtrise d'ouvrage TE38 (MO)
 - Éclairage Public déplacements d'ouvrage (DO)
- De hiérarchiser l'ensemble des projets de travaux recevables conformément aux critères fixés par le Comité syndical ;
- D'attribuer les projets en état d'être réalisés par une entreprise au moment du classement (stade PBC) en fonction des crédits consacrés au transfert de la compétence éclairage public inscrits au budget ;
- De valider les montants prévisionnels des participations communales correspondantes :
 - Contribution aux frais de gestion
 - Contribution ou fonds de concours aux travaux ;
- D'autoriser le Président à engager les travaux correspondants, et solliciter les participations communales inhérentes à ceux-ci ;
- D'engager les crédits correspondants :
 - sur le compte 2315 pour les dépenses d'investissement ;
 - sur compte 74748 pour les contributions des communes ;
 - sur le compte 13248 pour les fonds de concours.

À L'UNANIMITÉ

Voix Pour : 22

Voix Contre : 0

Abstention : 0

IV / TRANSITION ENERGETIQUE

4. BATIWATT- Adhésions

Il est rappelé aux membres du Bureau le fonctionnement Batiwatt porté par TE38 et de ses modalités d'adhésion.

À ce jour, 8 collectivités ont sollicité leur adhésion au service Batiwatt de TE38 :

Collectivité	Territoire	Type de BATIWATT	Date délibération	Date d'effet
LA CHAPELLE DE LA TOUR	2	Initial	12/11/2025	01/02/2026
ST ETIENNE DE ST GEOIRS	4	Initial	07/11/2025	01/02/2026
SAINT-MARCELLIN VERCORS ISERE communauté	6	Maîtrisé	01/10/2025	01/02/2026
CHAMP-PRES-FROGES	9	Initial	05/11/2025	01/02/2026
ST PIERRE DE CHARTREUSE	5	Maîtrisé	01/12/2025	01/02/2026
VIRIVILLE	4	Initial	21/11/2024	01/02/2026
FARAMANS	4	Maîtrisé	27/11/2025	01/02/2026
THODURE	4	Connecté	30/01/2025	01/02/2026

Ces nouvelles adhésions Batiwatt portent le nombre total à **66**.

Il est proposé aux membres du Bureau :

- D'accepter l'adhésion au service Batiwatt des collectivités susmentionnées à compter du 01 février 2026.

À L'UNANIMITÉ

Voix Pour : 22

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Acte publié le 30 avril 2026

www.te38.fr

5. ISERENOV - Programmation 2026

Il est rappelé que par délibération du 21 mars 2022, le Comité Syndical a décidé de mettre en place un dispositif de financement à la rénovation énergétique des bâtiments publics - Prime CEE appelé « ISERENOV ».

Dans ce cadre, le Comité Syndical a délégué au Bureau le soin d'attribuer les demandes de subventions.

Les demandes de subventions ci-jointes annexées représentent un montant de **120 392,32 €**, pour un montant de travaux HT de **546 547,27 €**, ce qui porte la consommation des crédits sur l'exercice budgétaire 2026 à **120 392,32 €**uros.

Il est proposé aux membres du Bureau :

- D'attribuer les aides financières pour l'année 2026 selon la programmation annexée :
 - **120 392,32 €** sur le programme « ISERENOV »

À L'UNANIMITÉ

Voix Pour : 22

Voix Contre : 0

Abstention : 0

V / CONCESSIONS D'ENERGIES

6. Missions de contrôle 2026 portant sur l'exercice 2025 des services publics de distribution d'électricité et de gaz

Conformément à l'article L2224-31 du Code général des collectivités territoriales, TE38 en tant qu'autorité concédante de la distribution publique d'électricité et de gaz exerce le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées par les cahiers des charges de ces concessions.

Dans ce cadre, TE38 est coordonnateur d'un groupement de commandes pour le contrôle des concessions depuis 2012. Cette coordination s'exerce dans le cadre d'une convention de groupement, renouvelée en 2017, composée de 13 syndicats d'énergie de la région Auvergne Rhône Alpes.

TE38 propose chaque année aux membres du groupement une liste de prestations-types à choisir, et exécutées sous la forme d'un accord-cadre avec un Assistant à Maître d'Ouvrage (AMO). Cet accord-cadre a été renouvelé en 2024 pour une durée de 4 ans après une procédure d'appel d'offre. A ces prestations récurrentes peuvent être ajoutées des prestations de contrôle complémentaires grâce à des marchés subséquents prévus par l'accord-cadre.

Pour ses propres besoins de contrôle de l'exercice 2025 en électricité et gaz, TE38 commandera les prestations suivantes réalisées en 2026 :

Acte publié le 30 avril 2026

www.te38.fr

- Concession électricité
 - Analyse des données des services concédés (Enedis pour la distribution et EDF pour la fourniture aux tarifs réglementés), suivie d'une restitution régionale,
 - Analyse d'un échantillon d'une vingtaine d'affaires,
 - Analyse de la cohérence des états d'inventaire,
 - Restitution sous forme de fiches des données aux mailles communales et intercommunales,
 - Réunion de restitution à TE38,

Le coût total estimé de ces prestations est de 20 k€ TTC
- Concessions gaz
 - Analyse des données caractéristiques des services publics concédés à GRDF, GreenAlp et Primagaz, suivie d'une restitution régionale,
 - Analyse d'un échantillon d'une vingtaine d'affaires
 - Restitution sous forme de fiches des données aux mailles communales et intercommunales,
 - Réunion de restitution à TE38
 - Analyse financière de la sous-valorisation par GRDF du financement des tiers sur les remises gratuites (mission complémentaire)

Le coût total estimé de ces prestations est de 26 k€ TTC

POINT D'INFORMATION

VI / ACHATS D'ENERGIES ET ADMINISTRATION

7.Mandats spéciaux 2026 avant élections

Les délégués sont remboursés des frais de déplacement engagés à l'occasion de leur participation aux instances dont ils sont membres et pour lesquels ils représentent TE38 (bureau, commission...). Par ailleurs, le comité syndical a alloué des indemnités de fonction aux Vice-Présidents thématiques et territoriaux visant à compenser les frais qu'ils sont susceptibles d'engager dans le cadre de leur fonction.

Toutefois, les membres du Bureau de TE38, dont les Vice-Président thématiques et territoriaux, peuvent être amenés à se déplacer régulièrement sur le territoire de l'Isère afin de participer à des événements ou à des réunions en lien avec leur mission et dans l'intérêt de TE38 qu'ils représentent.

La fonction d'élu peut également donner droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux.

Afin de pouvoir rembourser les autres frais liés aux missions accomplies dans l'intérêt de TE38, il est proposé de donner mandat spécial pour l'année 2026 aux élus suivants :

Messieurs LANFREY Jean-Marc, JARLAUD Bernard et Mesdames FERRARIS Frédérique, SILVESTRE Maryline ; **Vice-Présidents thématiques** pour les événements suivants dans la mesure où ils sont liés aux missions accomplies dans l'intérêt de TE38 :

- Frais de déplacement pour assister à une inauguration ou une réception de travaux réalisés ou subventionnés par TE38 dans son domaine de compétence et sur l'intégralité du département de l'Isère dans la limite de 5 par mois ;
- Frais de déplacement pour assister aux vœux d'un adhérent de TE38 ou de partenaires, organismes ou associations afférents à son domaine de compétence sur le département de l'Isère dans la limite de 10 par an ;

- Frais de déplacement et de repas éventuel pour assister à une réunion de préparation des commissions thématiques dont ils assurent la présidence de séance ainsi que du bureau et du comité syndical pour lesquels ils rapportent des projets et dans la limite de 4 par mois ;
- Frais de déplacement et de repas éventuel pour participer à une réunion dans son domaine de compétence et sur l'intégralité du département de l'Isère en fonction des besoins et dans la limite de 5 par mois.

Messieurs DELAGE Denis, GONINET Bruno, GULLON Joël, MONTAGNON Emmanuel, PAILLOT Daniel, POMMET Gilbert, RABIET Jacques, TOSCAN Michel, TRICOIRE Daniel, VERRI Pierre, MARTOÏA Guido ; **Vice-Présidents territoriaux**, pour les événements suivants dans la mesure où ils sont liés aux missions accomplies dans l'intérêt de TE38 :

- Frais de déplacement pour assister à une inauguration ou réception de travaux réalisés ou subventionnés par TE38 se déroulant sur son territoire dans la limite de 5 par mois ;
- Frais de déplacement pour assister aux vœux d'un adhérent de TE38 situé sur son territoire dans la limite de 10 par an ;
- Frais de déplacement et de repas éventuel pour assister à une réunion de préparation des comités territoriaux dont ils assurent la présidence de séance et dans la limite de 2 fois par an ;
- Frais de repas pour un déjeuner/dîner de collaboration entre délégués de territoire (membre du bureau) sur son territoire ou à Grenoble et dans la limite de 2 fois par an.

Mesdames et Messieurs, ARNDT Marylin, BUSSY Chantal, CARCEL Raymond, COLLIN Patrick, CUGNIET Patrick, DAVID Jean-Noël, DEBEUNNE Elizabeth, DELPHIN Maurice, GARNIER Jean-Luc, GAUTHIER Régis, GUILLIER François, GUINOT Benjamin, JULLIEN Bernard, KAITANDJIAN Patrick, LEFRANCOIS Jean-Michel, MARTOÏA Guido, MEUNIER Alain, MICHEL Jean-Marc, MOULIN Gérard, MOYROUD Nicolas, PAQUE Yannick, PERRIN Pascal, PERROT Quentin, POURTIER Annie, ROSSI Patrick, SALVI Michel, SOTO Guy, TOGNARELLI Christian, TROVERO Jean-Paul, ZUCCARELLO Philippe, GUILLARME Bernard ; **délégués de territoire**, pour les événements suivants dans la mesure où ils sont liés aux missions accomplies dans l'intérêt de TE38 :

- Frais de repas pour un déjeuner/dîner de collaboration entre délégués de territoire (membre du bureau) sur son territoire ou à Grenoble et dans la limite de 2 fois par an.

Monsieur SATRE Luc, délégué de la commune de Ville-Sous-Anjou et ancien Vice-Président thématique, pour sa participation au groupe de travail relatif à l'élaboration d'un dictionnaire amoureux, dans la mesure où il est lié aux missions accomplies dans l'intérêt de TE38 :

- Frais de déplacement pour assister aux réunions du groupe de travail dans la limite de 10 par an.

l) Modalités de remboursement des frais nécessités par l'exécution des mandats spéciaux

Pour les frais de déplacement :

Il est proposé que ces frais soient remboursés, selon les modalités suivantes et dans la limite des conditions susmentionnées :

Pour les déplacements réalisés en Isère, ces frais sont remboursés sur la base des indemnités kilométriques en vigueur. Pour les autres frais (stationnement, péage, train...), ils sont remboursés aux frais réels engagés dès lors que les justificatifs originaux suffisamment lisibles sont présentés à l'administration moins de deux mois après la tenue de l'évènement. L'élu doit préciser au dos de chaque justificatif son nom et l'évènement concerné.

Pour les déplacements réalisés en dehors de l'Isère, ces frais sont remboursés sur la base du tarif le moins onéreux entre le transport en commun, véhicule personnel, taxi et/ou prestataire de transport de personnes (type UBER).

Pour les frais de repas :

Il est proposé que ces frais soient remboursés aux frais réels engagés dans la limite de 30 € TTC par repas et par personne et des conditions susmentionnées. Ce montant est plafonné mensuellement à 3 750 € par mois et par élu (comprenant les frais liés aux repas des invités). Les justificatifs originaux suffisamment lisibles doivent être

présentés à l'administration moins de deux mois après la tenue de l'évènement. L'élu doit préciser au dos de chaque justificatif son nom (et celui des autres participants éventuellement invités) et l'évènement concerné. Il est à noter que ne peuvent figurer parmi les participants invités les agents de TE38 dans la mesure où ces derniers font l'objet d'un remboursement spécifique.

Il est précisé que chaque membre du Bureau ne prendra pas part au vote le concernant.

Il est proposé aux membres du Bureau :

➤ De donner mandat spécial pour l'année 2026 dans les conditions ci-dessus aux élus suivants :

Messieurs LANFREY Jean-Marc, JARLAUD Bernard et Mesdames FERRARIS Frédérique, SILVESTRE Maryline ; **Vice-Présidents thématiques** pour les évènements suivants :

- Inauguration ou réception de travaux réalisés ou subventionnés par TE38
- Vœux organisés par les adhérents et les partenaires ;
- Réunions de préparation des commissions thématiques
- Réunions thématiques

Messieurs DELAGE Denis, GONINET Bruno, GULLON Joël, MONTAGNON Emmanuel, PAILLOT Daniel, POMMET Gilbert, RABIET Jacques, TOSCAN Michel, TRICOIRE Daniel, VERRI Pierre, MARTOÏA Guido ; **Vice-Présidents territoriaux**, pour les évènements suivants :

- Inauguration ou réception de travaux réalisés ou subventionnés par TE38
- Vœux organisés par les adhérents de TE38 ;
- Réunions de préparation des comités territoriaux
- Réunions de collaboration entre délégués de territoire

Mesdames et Messieurs, ARNDT Marylin, BUSSY Chantal, CARCEL Raymond, COLLIN Patrick, CUGNIET Patrick, DAVID Jean-Noël, DEBEUNNE Elizabeth, DELPHIN Maurice, GARNIER Jean-Luc, GAUTHIER Régis, GUILLIER François, GUINOT Benjamin, JULLIEN Bernard, KAITANDJIAN Patrick, LEFRANCOIS Jean-Michel, MARTOÏA Guido, MEUNIER Alain, MICHEL Jean-Marc, MOULIN Gérard, MOYROUD Nicolas, PAQUE Yannick, PERRIN Pascal, PERROT Quentin, POURTIER Annie, ROSSI Patrick, SALVI Michel, SOTO Guy, TOGNARELLI Christian, TROVERO Jean-Paul, ZUCCARELLO Philippe, GUILLARME Bernard ; **délégués de territoire**, pour les évènements suivants :

- Réunions de collaboration entre délégués de territoire

Monsieur SATRE Luc, délégué de la commune de Ville-Sous-Anjou, pour les évènements suivants :

- Réunions du groupe de travail relatif à la rédaction du dictionnaire amoureux de TE38

➤ D'autoriser le remboursement des frais nécessités par l'exécution de ces mandats spéciaux par lesdits élus dans les conditions définies ci-dessus ;

DISENT

➤ Que ces dépenses interviendront dans la limite des crédits inscrits au budget principal 2026 de TE38 au chapitre 65 de la section de fonctionnement (6532)

À L'UNANIMITÉ

Voix Pour : 22

Voix Contre : 0

Abstention : 0

8. Attribution accord-cadre « Diagnostic éclairage public »

1/ Contexte et enjeux :

Depuis 2011, TE38 exerce la compétence optionnelle « éclairage public » pour certaines communes du département.

Dans un contexte de transition énergétique et d'optimisation des réseaux, le syndicat souhaite développer le recours aux diagnostics d'éclairage public afin :

- d'améliorer sa connaissance des réseaux dont il assure l'exploitation ;
- d'accompagner les communes adhérentes dans leurs démarches de maîtrise de l'énergie ;
- de faciliter l'accès à ce type d'études pour les collectivités.

2/ Objet de l'accord-cadre et procédure de consultation :

L'accord cadre a pour objet la réalisation de diagnostics énergétiques et techniques des installations d'éclairage public au bénéfice des communes et potentiellement des EPCI adhérents à TE38 et ce, que la compétence éclairage public soit exercée par TE38, par la commune et/ou l'EPCI.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication le 25 septembre 2025.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire sans minimum, avec maximum 200 000 € HT sur 4 ans débutant au 1^{er} janvier 2026.

3/ Evolutions par rapport au marché précédent :

Le principal changement par rapport au précédent marché réside dans l'absence d'allotissement. En effet, l'allotissement des diagnostics aurait conduit à un volume trop faible de prestations par lot, ce qui aurait limité l'intérêt des opérateurs économiques et restreint la concurrence.

Par ailleurs, contrairement au marché précédent, les délais d'exécution des bons de commande ont été imposés dans les pièces de l'accord-cadre.

4/ Critères d'attribution :

L'attribution de l'accord-cadre repose sur les critères suivants :

-valeur technique à 50%

-valeur économique à 50%.

5/ Choix de l'attributaire :

Six entreprises ont déposé une offre dans les délais impartis. Après examen des candidatures et des offres, sur la base des critères de sélection définis dans le règlement de la consultation, l'accord cadre a été attribué sans négociation, comme suit :

Classement	Soumissionnaire retenu
1 ^{er}	INERGIE ADAPT

Acte publié le 30 avril 2026

POINT D'INFORMATION

www.te38.fr

Bertrand LACHAT, Président de Territoire d'énergie Isère

Point d'information relatif aux réflexions nationales en cours sur l'évolution des compétences des autorités organisatrices de l'énergie

Les échanges portent sur les enjeux liés à la conjoncture politique actuelle et aux réflexions en cours sur la réforme territoriale, dans un contexte jugé incertain. Il est souligné que, dans une logique d'efficacité du service public, il serait contreproductif que les financements dédiés à l'énergie soient réorientés vers d'autres politiques publiques.

Il est rappelé qu'une motion relative à la réforme territoriale a été validée lors du Comité Syndical du 15 décembre à l'unanimité, avec la possibilité, le cas échéant, de mobiliser les communes afin d'alerter l'État. Des courriers avaient été préparés en ce sens, sans toutefois être diffusés, le texte envisagé n'ayant finalement pas été présenté en Conseil des ministres. Les informations disponibles à ce stade évoquent davantage un débat parlementaire qu'un projet de texte formalisé.

Dans ce contexte, il est considéré comme préférable de différer toute communication officielle auprès des communes, d'autant plus que la période de préparation des élections n'est pas propice à une mobilisation sur la base d'éléments non stabilisés.

Les participants conviennent qu'une information prématurée des maires pourrait s'avérer contre-productive, notamment dans un contexte de renouvellement des équipes municipales et de priorités nationales concurrentes.

En conclusion, il est décidé de rester en veille attentive sur l'évolution du dossier et d'attendre la formalisation éventuelle d'un projet avant toute démarche auprès des communes. Il est précisé que les membres seront informés sans délai si des éléments nouveaux venaient à être portés à connaissance.

Rappel des dates à venir

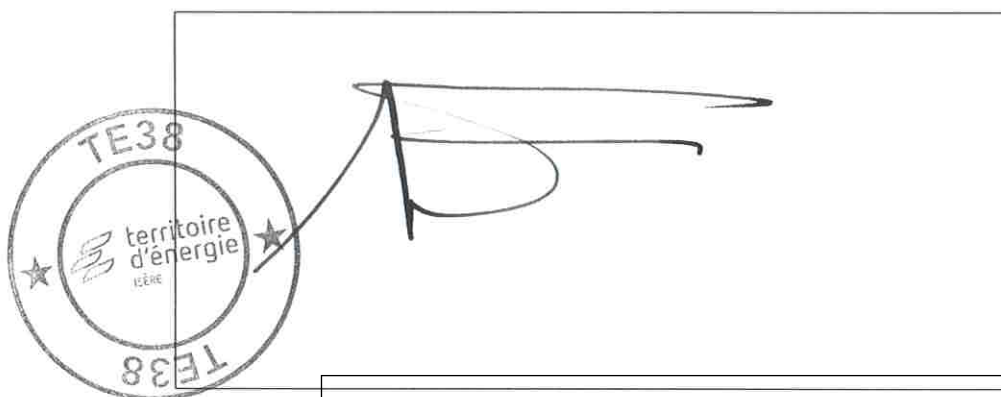
- Il est indiqué qu'un repas de fin de mandat sera organisé à l'Hôtel des Bains à Charavines. La date sera communiquée ultérieurement.

- Les dernières instances du mandat se tiendront aux dates suivantes : Bureaux des 23 février et 20 avril 2026 et le Comité syndical du 2 mars 2026.

Il est précisé que les élus demeurent en fonction jusqu'au 16 juin 2026.

Enfin, il est indiqué que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) se tiendra le 19 janvier à 18 heures, à la FBTP de Grenoble, en présence du Secrétaire général de la préfecture.

Auxiliaire de séance : Nalini SEISSAU, Cheffe du service administration générale
Bertrand LACHAT, Président de TE38 :



Acte publié le 30 avril 2026

Bertrand LACHAT, Président de Territoire d'énergie Isère

www.te38.fr